



Le notaire fait trainer la succession

Par **Cricri Cricri**, le **27/01/2023** à **14:50**

Bonjour, mon père est décédé le 11 mai 2022 à ce jour le notaire n'a toujours pas fait la succession pour ma mère qui a dû aller en EHPAD j'ai plusieurs fois téléphoner au notaire sans réponse envoyer des mails sans réponse envoyer un courrier en recommandé sans réponse j'ai fait appel au droit des notaires mais mon notaire me donne toujours pas de réponse nous avons un bien immobilier à vendre en urgence et nous voudrions savoir comment aller au tribunal pour faire avancer ce dossier

Par **yapasdequoi**, le **27/01/2023** à **15:13**

Bonjour,

Vous avez sans doute choisi un premier notaire débordé, vous ne pouvez pas l'obliger à aller plus vite.

Ensuite il y a peut être un "grain de sable" qui bloque tout, et tant que vous ne l'aurez pas identifié il ne se passera rien.

Votre mère est-elle sous tutelle ? Si c'est un tuteur professionnel, il doit savoir vous aider à faire avancer la succession puisque c'est dans l'intérêt de votre mère.

Par **youris**, le **27/01/2023** à **17:03**

bonjour,

existe-t-il un litige entre héritiers ?

salutations

Par **Cricri Cricri**, le **27/01/2023** à **17:30**

Merci de vos réponses

Non ma mère n'est pas sous tutelle.

Mes parents avaient fait un testament il y a 5:ans pour ne pas que nous soyons embêté au décès d'un parent vu que mon frère est décédé il y a 6 ans et que des 3 enfants nous n'avons jamais eu de nouvelles.

Ma mère hérite bien de la maison c'est ce que le notaire nous avait dit lors du RDV 3 semaines après le décès de mon père.

J'ai eu plusieurs fois la secrétaire qui m'a dit que le notaire traitait en priorité les dossiers ou il y a de l'argent à récupérer pour l'officine et nous notre dossier serait traité ultérieurement

Y a t'il une procédure pour aller devant le tribunal et y a t'il besoin d'un avocat, car ma mère est en epadh ce qui a un gros coût et l'entretien de la maison nous ne pouvons plus assurer.

Par **Cricri Cricri**, le **27/01/2023** à **17:32**

Le notaire est celui que mes parents ont depuis 50 ans.

Par **Marck.ESP**, le **27/01/2023** à **17:47**

Bonjour et bienvenue

Mes parents avaient fait un testament il y a 5:ans pour ne pas que nous soyons embêté au décès d'un parent vu que mon frère est décédé il y a 6 ans et que des 3 enfants nous n'avons jamais eu de nouvelles.

Il faut peut-être chercher de ce côté.

Par **youris**, le **27/01/2023** à **18:19**

bonjour,

les enfants de votre frère décédé sont héritiers de leur père par représentation.

si vous ignorez les coordonnées de ces 3 enfants héritiers de votre père, le notaire ne peut pas régler sa succession.

le notaire ne semble donc pas responsable du blocage de cette succession, son intérêt est qu'une succession soit réglée le plus rapidement possible.

salutations

Par **Cricri Cricri**, le **27/01/2023** à **21:24**

Lors de notre RDV en juin avec le notaire celle ci nous a dit que ce serait simple car avec l'acte de décès de mon frère il y avait le nom du notaire de mon frère et qu'elle devait le contacter pour avoir toutes les informations nécessaires c'est pour cela que nous ne comprenons pas.

Par **Honu**, le **27/01/2023** à **22:11**

Bonjour,

Ce qui semble incroyable c'est que le notaire ne vous donne pas d'explication quand à l'avancement de la procédure, cela me semble le minimum.